



## Délégation de paiement

-----  
Par PETIT PROPRIO

Question : Un locataire (un sportif professionnel) me demande de retirer un bail à son nom personnel, tandis que son club effectuera le paiement par délégation. Sachant que je ne peux pas louer directement au club en raison des conditions de ressources de mon logement, est-ce légal ? Si oui, comment puis-je formuler cela par écrit ? merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Le titulaire du bail doit signer le bail. Ensuite que le règlement vienne de Pierre ou de Paul importe peu.  
Vous devrez délivrer la quittance au nom du locataire.  
Et en cas d'impayé c'est lui qui sera poursuivi.  
Ignorez le club.

-----  
Par PETIT PROPRIO

merci de votre réponse